

APPEL A PROPOSITIONS

POEC PREQUALIFICATION AU METIER DE TECHNICIEN D'EXPLOITATION CVC

POEC 2025

Date de publication : **13/01/2025**

Date limite de dépôt des candidatures : **03/02/2025**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

z.delhoum@opco2i.fr et e.dejean@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I	3
Marché à procédure adaptée	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE	4
2.1. Présentation OPCO 2I	4
2.2. Contexte territorial	5
2.3. La POEC	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L'action de formation	6
3.2. Détails de la formation	7
3.3. Engagements du prestataire	10
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	12

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et la direction régionale Paca- Corse

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à

z.delhoum@opco2i.fr et e.dejean@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

03/02/2025

Référents pour les renseignements complémentaires :

Zahia DELHOUM et Elisabeth DEJEAN

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :
- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par heure stagiaire ou par groupe),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Présentation générale de la structure,
- Programme de formation,
- CV des formateurs mobilisés sur cette action de formation.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre de ses projets d'évolution professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - La détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
 - L'appui dans leurs missions de certification.
- L'accompagnement des entreprises à la transition écologique, à travers :
 - L'information sur les enjeux liés au développement durable,
 - L'aide à l'analyse et à la définition de leurs besoins en compétences,
 - L'accompagnement dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 directions régionales. La direction régionale 2i PACA CORSE assure **la proximité** auprès de ses entreprises en PACA et en Corse, c'est une des missions phare d'OPCO 2i. Pour apporter des **réponses sur mesure**, adaptées aux problématiques de chaque entreprise et de leurs salariés, l'ensemble des délégations régionales sont implantées au **cœur des bassins d'emploi** et réparties sur **l'ensemble du territoire**.

Au quotidien, les **conseillers 2i PACA CORSE** sont à l'écoute des entreprises et de leurs salariés notamment pour :

- **Les informer, les sensibiliser et les accompagner** dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière d'emploi et de formation, de politique RH, de GPEC...,
- **Favoriser** le développement des compétences, le maintien dans l'emploi, l'accès à la qualification en les orientant et en mobilisant les dispositifs appropriés (plan de développement des compétences, Validation des acquis de l'expérience, Compte personnel de formation...),
- **Faciliter** les recrutements et l'insertion professionnelle avec le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

2.2. Contexte territorial

La filière de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et industriels est en développement constant et notamment les entreprises d'exploitation et de maintenance des systèmes CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation).

Dans les Alpes-Maritimes (06), la constance du développement des infrastructures résidentielles tertiaires, commerciales et touristiques, crée une demande importante pour les compétences spécialisées en exploitation des systèmes CVC.

La FEDENE, fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement a identifié pour le bon développement des entreprises de ce secteur, le recrutement de professionnels qualifiés comme un point de tension majeur.

En effet, le métier de technicien de maintenance CVC est en grande tension du fait d'un manque d'attractivité et du trop faible effectif sortant de formation initiale chaque année.

Dans ce contexte, les agences locales des sociétés DALKIA, ENGIE Solution, IDEX et VEOLIA sont donc confrontées à une pénurie de compétences et de candidats.

Cette action spécifique est articulée autour d'objectifs opérationnels :

Acquérir les connaissances technologiques et savoirs faire nécessaires pour exploiter avec efficacité les systèmes de Chauffage/Ventilation/Climatisation

En conséquence, nous souhaitons former un groupe de 8 à 10 demandeurs d'emploi sur ce métier pour répondre aux besoins en compétences à court et moyen termes de ce territoire.

2.3. La POEC

La POE collective a été créée par la Loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche.

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à France Travail, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de 400 heures incluant, le cas échéant, une période d'immersion en entreprise d'une durée ne pouvant dépasser le tiers de la durée totale du parcours.

Le texte de la loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail pouvant être conclu est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée de douze mois minimum

- un contrat de professionnalisation de douze mois minimum
- un contrat d'apprentissage

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une des branches professionnelles industrielles (hors agroalimentaire).

Les actions visées dans le présent cahier des charges seront financées avec le soutien du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'action de formation

Cette formation s'adresse à un public de demandeurs d'emploi susceptibles de présenter les aptitudes nécessaires pour intégrer cette formation et dans un second temps, une entreprise industrielle.

Dans ce cadre, des partenariats de longue durée sont instaurés entre les branches professionnelles et les services pour l'emploi, notamment France Travail qui propose de mettre en œuvre la MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) et de déceler les habiletés des personnes à appréhender les gestes professionnels et à évoluer dans un métier donné. Cette phase est aussi l'occasion d'effectuer une présélection et d'identifier leur potentiel à se former au métier.

Dans un second temps, les entreprises intéressées par le dispositif seront mobilisées pour procéder à la sélection finale des demandeurs d'emploi.

La liste des participants sera communiquée ultérieurement.

POEC Préqualif Technicien d'exploitation CVC	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, indemnisé ou non.
Effectif :	8 à 10 personnes
Durée estimée de la POEC (volume horaire par stagiaire)	392 heures en centre de formation et 70 heures en entreprise
Lieu de la formation	Nice
Date de début et fin du parcours	Du 10/03/2025 au 24/06/2025

3.2. Détails de la formation

Les objectifs de la formation :

L'objectif principal de la POEC est de permettre à des demandeurs d'emploi d'acquérir les savoirs et savoirs faire fondamentaux pour exploiter avec efficacité les systèmes de Chauffage/Ventilation /Climatisation.

Compétences visées à l'issue de la formation :

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Acquérir les bases de l'électricité, de l'hydraulique et de l'aéraulique.
- Connaître le fonctionnement des différents équipements (chaudières avec brûleur ventilé gaz et fioul, ventilation, centrales de traitement d'air, production d'eau glacée et climatisation) et identifier un dysfonctionnement simple.
- Disposer d'un « passeport sécurité et réglementaire » nécessaire pour intervenir sur les systèmes CVC : habilitation électrique BR-HO, risques travaux en hauteur, risque légionellose, Habiligaz® et attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes cat1.
- Savoir utiliser les outils informatiques (PC, smartphone).
- Avoir une communication adaptée.

Modules de formation à aborder :

Selon les compétences visées ci-dessus, les modules suivants seront à aborder :

- Communication – suivi – outils numériques.
- Rappels de base de mathématique.
- Prévention des risques liés à la maintenance.
- Bases techniques en CVC.
- Les fondamentaux de l'électricité monophasée et triphasée
- Habilitation électrique BR-HO.
- Combustibles et combustion.
- Equipements de chauffe et de production d'eau chaude sanitaire.
- Préparer l'Habilitation gaz : Habiligaz®

- Equipements de distribution et d'émission de chauffage.
- La qualité des eaux des réseaux et des systèmes aéroréfrigérants
- Exploiter avec efficacité des installations de conditionnement d'air « CTA »
- Initiation à la régulation des installations de conditionnement d'air
- Acquérir les connaissances de base en production de froid.
- Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes cat1
- Méthodologie du dépannage des installations frigorifiques et des systèmes électriques associés.

Modalités de formation : alternance modules théoriques et mise en pratique

Pour chaque module, une alternance entre partie théorique et mise en situation pratique sur équipements pédagogiques devra être mis en place.

Les moyens pédagogiques :

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion professionnelle des individus au profit des entreprises adhérentes en adéquation avec les attendus de la direction régionale.

La direction régionale sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques au public recruté.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences.

- Moyens matériels :

- Manuels pédagogiques
- Masques de réalité virtuelle
- Tablettes numériques
- Maquettes pédagogiques (installation thermique avec brûleur gaz et fioul, installation de traitement et de distribution de l'air, installation de distribution et d'équilibrage hydraulique, installations frigorifique et de climatisation)

Identification et sélection des bénéficiaires :

Positionnement : auto-évaluation – test technique (QCM ou e-learning) – entretien individuel

Les représentants des entreprises en recherche de candidats seront associés dans cette phase

de recrutement : Organisation de speed-dating.

Pré-requis :

Les stagiaires devront avoir les pré-requis suivants :

- Être en recherche d'emploi, âgé au minimum de 18 ans.
- Avoir un projet professionnel validé par un conseiller France travail.
- Être reconnu apte à exercer ce métier.
- Savoir lire, écrire et compter en langue française.
- Avoir un bon relationnel et être capable de travailler en équipe.
- Être en capacité d'intégrer les règles de sécurité.

Ces pré-requis seront vérifiés avant l'entrée en formation par le biais d'entretiens et de tests de positionnement

La thématique de formation de cet appel à propositions est ouverte aux demandeurs d'emploi au profit du recrutement des entreprises adhérentes 2i.

France Travail en lien avec l'organisme de formation et les entreprises engagées dans le dispositif, validera les profils de demandeurs d'emploi les plus en adéquation avec la thématique de formation ainsi que le métier visé.

Il appartient à l'organisme de formation de vérifier les prérequis des demandeurs d'emploi volontaires à suivre la formation lors des informations collectives.

Il assure le suivi et transmet à la direction régionale, les données obligatoires des bénéficiaires en utilisant les outils transmis par la direction régionale.

Les évaluations :

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Evaluations intermédiaire et finale : Le prestataire procédera à des évaluations intermédiaires par module et à une évaluation finale de formation auprès de chaque stagiaire et la communiquera à la direction régionale, France Travail, ainsi qu'aux entreprises.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

Période d'immersion :

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

3.3. Engagements du prestataire

- Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE Collective :
- Rappeler le financement des POEC par l'Etat dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires en apposant le logo du PIC et de France Travail sur les feuilles de présence par demi-journée.
- Transmettre à la direction régionale les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO 2i de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.
- Renseigner les informations concernant les stagiaires sur le logiciel KAIROS. Une attestation de démarrage doit être remise à la direction régionale.
- Optimiser l'insertion des bénéficiaires en lien avec les directions régionales.
- Garantir :
 - Un service d'accueil de qualité, des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires, des espaces de pause équipés ;
 - Des formateurs salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné ;
 - Des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie ;
 - Un numéro de déclaration d'activité valide ;
 - Un référencement à jour sur Qualiopi.
- Informer les stagiaires de la réalisation d'une enquête mail à l'issue de la formation et 6 mois après la fin de la formation

- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émarginement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de France Travail ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Pour respecter les engagements vis-à-vis de France travail, il devra plus précisément :

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places; le respect de ses obligations de communication à France Travail (en tant qu'opérateur de la gestion de la liste) des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appliquet KAIROS, interface d'échange dématérialisé entre France Travail et l'organisme de formation. KAIROS reprend les informations de la base de l'Interarif concernant la formation ouverte (précisions techniques et fonctionnelles sur KAIROS en annexe 3 à destination de l'OPCO et de l'organisme de formation avec lequel il contractualisera si celui-ci n'est pas déjà utilisateur de KAIROS).

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation démarrant par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées sur <https://candidat.france-travail.fr/formations/accueil>, sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier.

- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi une attestation de formation en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.

- Partager les méthodes, pratiques ou processus innovants, lors des réunions organisées dans le cadre de l'animation nationale.

Au-delà des engagements financiers, l'OPCO 2i via sa direction régionale Paca Corse devra respecter les engagements induits par la POE Collective :

- s'assurer de l'adéquation du projet de formation avec les besoins identifiés (branches/territoires), la situation du bénéficiaire (positionnement), et les prérequis du poste visé ;
- s'assurer de la conformité du dossier, notamment en lien avec France Travail.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Dossier complet
 Compréhension de la demande
 Qualité des méthodes pédagogiques
 Expertise de l'organisme
 Compétences des intervenants
 Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)
 Proposition tarifaire
 Sourcing des stagiaires
 Suivi des stagiaires durant la POEC
 Actions pour prévenir l'absentéisme
 Suivi post-POEC

Annexe : Détail de vos charges financières

Liste des postes de charges	Préciser les charges correspondantes	Montant HT
Charges salariales des intervenants / paiement des prestataires externes		
Charges mise à disposition de salles et d'équipements (techniques et pédagogiques)		
Consommables		
Charges administratives		
Autres charges (certification, frais de déplacement formateurs...)		